

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2023**

**DÉLIBÉRATION N° 29-2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

**PRESENT(S)** : Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydie BUSCAGLIA, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydia FABRE, Yvelise LEDOS.

**POUVOIR(S)** : Isabelle AUFRÈRE à Claude CAU, Pierre CASSE à Lydie BUSCAGLIA.

**ABSENT(S)** : Christophe PAUTREL.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrick BOILEAU

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE** : 07/04/2023

**VOTE** :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**OBJET** : VALIDATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE MONTAUBAN DE LUCHON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le plan communal de sauvegarde mis en place en novembre 2014 au sein de la commune doit être mis à jour suite au renouvellement des élus et l'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.

Par ailleurs, il a été pris en compte le risque de rupture du barrage du Portillon, qui ne l'était pas dans la première version.

Le nouveau moyen d'alerte mis en place par la Commune, à savoir, Panneau Pocket, a aussi été rajouté à cette mise à jour, ainsi que la création de la réserve citoyenne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le \_\_\_\_\_

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le \_\_\_\_\_